# à propos du Programme Local de l'Habitat

Lettre d'information n°23 - juin 2025

## Lancement de la 2ème édition de l'appel à projet "soutien au développement d'une offre innovante d'hébergement solidaire" 2025

**L'édition 2025 de l'appel à projet** a été diffusée le 1er avril 2025.

Cet appel à projet vise à accompagner la **création d'une offre d'hébergement solidaire pour les publics précaires**, avec les axes d'intervention suivants :

- Une offre d'hébergement à destination des PUBLICS SPÉCIFIQUES
ET
- Une offre d'hébergement INNOVANTE
ET / OU
- Une offre d'hébergement en RECONQUÊTE DE L'EXISTANT

Cet appel à projet s'adresse aux acteurs publics, privés, associatifs et bailleurs sociaux qui souhaitent proposer des initiatives créatives et durables pour répondre aux défis liés à l'accès au logement pour des publics spécifiques. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles solutions d'hébergement, permettant une inclusion plus forte des personnes vulnérables et leur accès à un cadre de vie digne, tout en contribuant à une meilleure cohésion sociale.

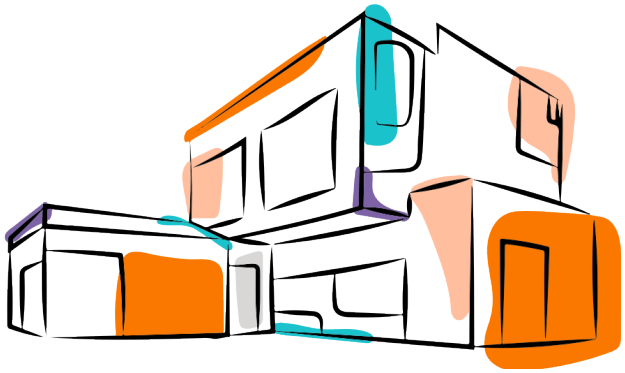

Cet appel à projet permettra au lauréat de bénéficier d'une participation exceptionnelle de l'Agglomération à hauteur de 25 000 €.

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 31 juillet 2025.
Le règlement est disponible sur www.saumurvaldeloire.fr.

Le Pôle Habitat de l'Agglomération Saumur Val de Loire est à disposition pour tous renseignements sur le montage du dossier : habitat@saumurvaldeloire.fr.

## La politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La Commission Consultative Départementale s'est réunie le 1er avril 2025, sous la co-présidence de l'Etat et du Département, pour rendre un avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGDV) 2025-2031. Ce document a vocation à programmer pour une période de six ans les mesures en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement social des voyageurs. Le nouveau Schéma a été approuvé à l'unanimité des votants.

Les orientations du nouveau schéma concernant l'Agglomération Saumur Val de Loire traduisent les résultats de l'étude relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, conduite sous maîtrise d'ouvrage par l'Agglomération et confiée à Tsigane Habitat, et des démarches partenariales engagées avec les communes et partenaires locaux pour apporter une réponse aux besoins d'ancrage des voyageurs du territoire.

*Visite de l'opération d'habitat adapté des Tuileries à Cholet, en présence des élus, techniciens, et du bailleur Sèvre Loire Habitat*

Aussi, le Conseil Communautaire, réuni le 24 avril 2025, a approuvé le nouveau Schéma. Les orientations pour l'Agglomération portent de façon prioritaire sur la production d'habitat adapté aux gens du voyage ainsi que sur la relance du projet social local (programme d'accueil et d'animation).

Après avis des collectivités, le schéma sera arrêté et publié par le Préfet de Maine-et-Loire en juin 2025. Il devra s'articuler avec les dispositifs locaux dans les domaines de l'urbanisme, l'habitat, l'emploi et la santé. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le programme local de l'habitat (PLH) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Saumur Val de Loire devront ainsi prendre en compte les enjeux et prescriptions du schéma.

## Service Public de la Rénovation de l'Habitat : le Pôle Habitat de l'Agglomération, votre nouvel espace conseil France Rénov'

L'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée dans un cadre partenarial unique, mis en place depuis le 1er janvier 2025 pour 3 ans.

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Ce service propose une offre élargie facilitant le parcours des ménages et embrassant toutes les thématiques possibles de travaux (adaptation à la perte d'autonomie, sortie d'habitat indigne ...), en faveur de la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire Saumur Val de Loire et accessible à tous. La stratégie consiste à :

- Mobiliser, informer, sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du territoire intercommunal de manière large et globale sur les questions relatives aux enjeux identifiés (amélioration énergétique, adaptation, habitat indigne et très dégradé) ;
- S'appuyer sur les dispositifs existants en matière d'accompagnement technique, administratifs et financiers à disposition en complémentarité des dispositifs OPAH-RU déployés sur les centralités et portés en maîtrise d'ouvrage directe par l'Agglomération Saumur Val de Loire ;

- Maintenir le niveau élevé d'engagement financier, dans un objectif d'effet levier, pour la réalisation de travaux par les ménages modestes et très modestes, et répondant aux enjeux cibles :

  - de la rénovation énergétique,
  - de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie / au vieillissement / au handicap,
  - de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Cette stratégie repose sur le principe de la complémentarité des actions mises en œuvre, de la complémentarité des acteurs et des dispositifs en matière de rénovation de l'habitat.

Véritable « Porte d'entrée » pour tous les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, **Le Guichet Unique de l'Habitat, référencé Espace Conseil France Rénov',** permet de réaliser une analyse qualifiée de chaque situation pour orienter au plus près du besoin de ménage (vers les prestataires conseils et informations et/ou l'opérateur OPAH-Ru et/ou le service assainissement de la collectivité...).

Il permet également à la collectivité de disposer d'un regard à 360° sur l'expression des besoins des ménages du territoire.

Un seul numéro à retenir : **02 41 40 45 51**

Déjà **320 appels** pris en charge depuis la mise en place de cet espace conseil France Rénov' Saumur Val de Loire depuis le 1er janvier 2025.

# Bilan Habitat privé

Différents dispositifs, tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG) du Département et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pilotées par l'Agglomération sont en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces dispositifs mobilisent principalement les aides de l'ANAH, sous conditions, et offre une réponse concrète aux habitants des 45 communes membres. En complément, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier.

- Dans le cadre du **PIG départemental**, **129 dossiers** ont été instruits en 2024 pour un montant total TTC de travaux de **4 804 540 € et 164 699 € de subventions versées** par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

- Au titre des **OPAH-Ru** (Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud-l'Abbaye, Allonnes, Longué-Jumelles, Gennes-Val-de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux, Vernantes et Doué-en-Anjou) situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, **50 dossiers** ont été instruits par le service habitat en 2024 pour un montant de travaux de **1 270 954 € TTC et 199 813 € de subventions versées** par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

## Programmes opérationnels

### Programme d'Intérêt Général (PIG)
### Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-Ru)

## Modification du règlement des **aides financières** de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Depuis 2024, les « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR) ont été créés. Ce sont des professionnels agréés par l'État qui proposent un accompagnement dans le cadre de MaPrimeRenov pour les tous les propriétaires aux revenus très modestes à supérieurs. Actuellement, les aides sont apportées aux propriétaires occupants ou bailleurs sous conditions : Revenu Fiscal de Référence à ne pas dépasser (ménages modestes et très modestes) **et** bénéficier des aides de l'ANAH **et** être dans un secteur opérationnel (PIG et OPAH) **et** être accompagné par les bureaux d'études ALTER ou SOLIHA.

Le règlement des aides financières de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été modifié comme suit :

Les conditions : Revenu Fiscal de Référence à ne pas dépasser (ménages modestes et très modestes) **et** bénéficier des aides de l'ANAH **et** **être accompagné par un MAR agréé sur le territoire de Saumur Val de Loire.**

**Désormais, grâce à cette modification la Communauté d'Agglomération peut accompagner financièrement tous les propriétaires modestes ou très modestes.**

---

### Une semaine pour la rénovation de l'habitat

**Renov'Plus, les rendez-vous de l'habitat** reviennent à la rentrée 2025 pour la 4e édition !

Plusieurs animations seront proposées gratuitement du **23 au 25 septembre** dans 7 communes de l'Agglomération Saumur Val de Loire : Allonnes, Bellevigne-les-Châteaux, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Saumur et Vernantes.

L'occasion d'en savoir plus sur le **dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat** (OPAH-Ru), porté par l'Agglomération et animé par l'opérateur Alter.

Le programme complet vous sera dévoilé prochainement.

En attendant, pour toute question liée à la rénovation de l'habitat, contactez Alter au 02 41 40 07 07 ou à coeurdeville@anjouloireterritoire.fr.

Accès libre et gratuit

## **Prochain numéro** en décembre 2025

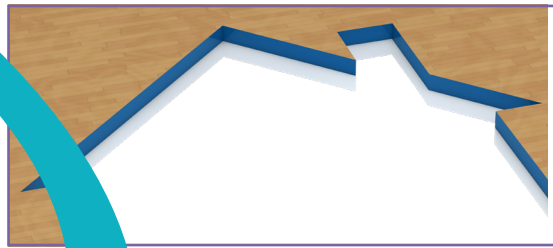

Pôle Habitat
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Pôle Habitat
11 rue du Maréchal-Leclerc - CS 54030
49408 Saumur Cedex
02 41 40 45 56
habitat@saumurvaldeloire.fr www.saumurvaldeloire.fr

Conception : service communication CA Saumur Val de Loire / SA - juin 2025